



Pour les Rivières de Demain !

INF EAU

La lettre d'information du bassin de l'Isle

Edit'Eau

L'eau est un patrimoine commun de la nation, c'est-à-dire qu'elle n'appartient à personne. C'est une denrée essentielle à l'Homme mais limitée, Il faut donc préserver et favoriser son renouvellement.

Aujourd'hui, la gestion de l'eau est tout aussi importante que sa qualité. Il a été remarqué qu'entre les années 1990 et 2018, la quantité d'eau renouvelable disponible a baissé de 14% et ceci dû à l'augmentation de la température qui provoque une évapotranspiration plus forte.

Dans le pourcentage total de prélèvement de l'eau, 82% sont des prélèvements d'eau de surface et 11% d'eau souterraine qui sont considérés comme immodérés. Ces prélèvements ont des conséquences sur le débit de l'écoulement de l'eau des rivières et nappes qui impactent les organismes vivants dans les cours d'eau. Mais aussi sur la qualité et la température de l'eau, la forme de la rivière, la vitesse du courant et la profondeur de l'eau.

De plus, la demande d'eau n'est pas la même selon les saisons. En effet, en été, la demande est plus forte de par les températures qui sont plus élevées. Celles-ci facilitent l'évapotranspiration en plus d'augmenter la sécheresse des sols et leurs érosions. Le débit des cours d'eau est aussi plus faible. En hiver, les précipitations sont plus fortes et permettent ainsi de restocker de l'eau dans les nappes ou autres. Et donc, l'eau stockée pourra être utilisée lors de forte sécheresse.

Depuis la fin des années 1990, les prélèvements d'eau ont diminué notamment dans le domaine de l'industrie et continue de baisser. De même pour l'eau potable qui est en baisse depuis le milieu des années 2000 et ce, de par la réduction de perte d'eau sur les réseaux d'approvisionnement et de par le changement de comportement des habitants qui gaspillent moins.

Le Programme Territorial de Gestion des Eaux du bassin de l'Isle est en cours. Il s'agit d'une importante phase de réflexion menée par l'Etat, de nombreux partenaires y participent dont le syndicat.

Au sein du SMBI, nous portons et participons à plusieurs actions quant à la gestion quantitative de l'eau inscrite dans nos Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) et proposées au PTGE.

D'une part, avec le suivi des débits d'étiage chaque semaine ; le personnel du syndicat effectue des relevés de débits des cours d'eau centralisés à l'échelle du bassin. Les données apportent des informations concrètes permettant de prendre des dispositions adéquates.

Le syndicat informe les usagers de la situation et sensibilise le grand public sur cette question primordiale de la raréfaction de l'eau.

D'autre part, via la restauration et la préservation des cours d'eau et zones humides, milieux de vie stockant et filtrant l'eau. L'aménagement du bassin versant est également un paramètre important : favoriser l'infiltration de manière régulière sur le bassin en plantant des haies notamment améliore l'infiltration de l'eau et permet de réduire les ruissellements.

Encore plus en 2024, la restauration des milieux pour leurs fonctionnalités est nécessaire pour préserver notre environnement et nos usages.

En préservant ces espaces, nous préservons l'eau.

Stéphane DOBBELS, Président.



MARS 2024

Retour sur les crues de la fin d'années 2023

Le SMBI intervient également sur le volet prévention des inondations, volet n°2 de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Ainsi, il porte une attention particulière sur les événements climatiques que nous avons connu à la fin de l'année 2023.

Les fortes précipitations qui ont eu lieu depuis la mi-octobre jusqu'à fin décembre 2023 ont apporté environ 600 mm de pluies pour la station de Périgueux, soit une grande partie de la valeur de la moyenne annuelle du département, qui est de 917 mm à la station de Périgueux ou 800 mm pour Bergerac qui est la zone la moins arrosée de la Dordogne.

Ainsi la crue générée en décembre a atteint un débit de 289 m³/s à Périgueux et de 26,7 m³/s sur le haut du bassin versant pour la station de Jumilhac le Grand. A ce jour, les niveaux atteints dépassent légèrement le seuil de la crue quinquennale (probabilité de retour).

Les débordements observés, même s'ils paraissent importants, font partie du fonctionnement naturel de la rivière. Ils contribuent entre autres à la recharge des nappes phréatiques et à l'épuration de l'eau.

Afin de vous apporter plus d'éléments d'informations au sujet du fonctionnement des cours d'eau en crue et sur les moyens d'en suivre l'évolution, un bulletin d'information sera prochainement diffusé par le SMBI.

Pose de repères de crue

En 1944, une inondation majeure a été observée sur la rivière Isle. La ville de Périgueux, à elle seule, a compté près de 7000 sinistrés. Cette crue peut aujourd'hui être qualifiée de centennale (une chance sur cent de se produire chaque année). Depuis 1944, l'Isle a débordé, mais jamais en atteignant un tel niveau et en touchant autant de biens et de personnes.

Chaque année, un événement similaire pourrait pourtant se reproduire. Il pourrait même être accentué, par l'aménagement du territoire qui tend à imperméabiliser les sols ou par le changement climatique avec l'augmentation des phénomènes extrêmes...

Pour éviter une trop grande surprise et des comportements inadaptés le jour où une crue majeure interviendra à nouveau, il est important que la population garde la conscience du risque.

C'est dans cet esprit de mémoire qu'une campagne de pose de repères de crue et de panneaux pédagogiques a été organisée par le SMBI (Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle), coordonnée dans le cadre du Plan d'Action et de Prévention

des Inondations porté par EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne).

Le syndicat concerte avec ses communes riveraines du bassin afin de convenir de l'emplacement des repères. Ils sont installés préférentiellement sur des bâtiments publics mais peuvent également l'être sur des ouvrages privés.

Des repères ont déjà été installés, nous projetons de couvrir l'ensemble du bassin depuis les sources en Haute Vienne / Corrèze jusqu'en limite avec la Gironde (plus de 20 repères et panneaux seront installés). Le principe est de symboliser le niveau atteint par la rivière au cours de cet épisode de 1944, sur des lieux pouvant être fréquentés par le public.



ABC des Sources du Salembre

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle porte actuellement plusieurs ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) dont celui des Sources du Salembre sur la commune de Saint-Aquilin. Ce projet financé par l'Office Français de la Biodiversité et le syndicat a pour but de prendre conscience de la biodiversité présente sur la commune au travers d'un état des lieux des connaissances déjà existantes et d'inventaires complémentaires. Ainsi, les amphibiens, les odonates (libellules et demoiselles), les oiseaux, papillons de jour et les habitats, sont actuellement ciblés par des inventaires.

En parallèle, des actions de sensibilisation sont effectuées auprès du grand public et des enfants du RPI, car les habitants sont placés au cœur du projet. A mi-parcours de l'ABC, une exposition photographique autour la biodiversité présente sur la commune a été proposée aux habitants. Elle était accompagnée d'ateliers ludiques sur le thème des oiseaux et d'initiation au *Birdlab*, un pro-

gramme de science participative permettant d'inclure d'avantage le grand public dans les inventaires.

L'objectif final de ce travail sera de mettre en lumière des enjeux de biodiversité afin d'établir un plan d'action concret et de faciliter leur prise en compte dans les politiques locales.

D'autres démarches similaires sont en cours. Après avoir achevé celui de Marsac sur l'Isle, le syndicat accompagne celui du Grand Périgueux.

Deux autres ABC vont débuter cette année : Entre *Isle et Double* (Saint Michel de Double, Saint Martial d'Artenset et Moulin Neuf) et *Causse et Rivières* (Brouchaud et Saint Martial d'Albarède). Ces deux ABC portent à 49 le nombre de communes engagées dans la démarche.

Le syndicat souhaite proposer cette démarche à l'ensemble des communes et EPCI intéressés du bassin de l'Isle.

Restauration de Zones Humides :

Le SMBI poursuit programme de restauration des zones humides dans le cadre de l'appel à projet « Restauration des zones humides de têtes de bassin versant » de l'Entente pour l'eau (Agence de l'eau Adour-Garonne et Région Nouvelle-Aquitaine) pour la période 2021-2024.

Pour rappel, ce travail vise à restaurer des zones humides dégradées par des activités humaines, n'assurant plus les fonctions souhaitées de ces milieux : stockage de l'eau, filtration et biodiversité. Lors d'un comité de pilotage, nous avons pu faire un pré-bilan avec l'ensemble des partenaires :

- 5,54 Ha ou 10 plans d'eau (3,54 Ha de plan d'eau en conventionnement et 1,6 Ha en acquisition)
- 8,2 Ha de peupleraies (5,5 Ha acquis et 2,7 Ha conventionnés)

L'intégralité des travaux n'a pu être réalisée à l'automne 2023 du fait des conditions climatiques. Cependant, nous avons pu initier la vidange d'un plan d'eau sur la commune d'Angoisse avant son effacement à l'automne 2024. Cette année, des interventions sont prévues sur les vallées suivantes : Blâme, Got, Beauronne de Chancelade, Loue, Valouse, affluent du Crassat, Roy, Manoire. Afin de constater l'évolution de certains sites avant et après travaux, des actions de suivis sont mises en place (flore, piézométrie, pédologie, amphibien, odonate).



Animation Natura 2000 en Vallée de l'Isle

L'animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Isle va concerner le volet agricole en ce début d'année. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) disponibles sur les parcelles agricoles de l'Isle visent à faire évoluer les pratiques, notamment sur les prairies. Ces mesures permettent de mettre en place des retards de fauche, adapter la pression de pâturage, réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ou encore convertir des cultures en prairies.

Ce travail doit composer avec une enveloppe financière allouée réduite.

Les fonds accordés à ce volet agricole ont été réduits en 2023. Cette année encore, la somme totale disponible sur la vallée se verra ponctionner. Ainsi, l'ensemble des sous-haïts de contractualisation ne pour-



ront être couverts. Une priorisation, imposée par les services instructeurs, sera alors mise en place. Concernant le volet hors-agricole, les particuliers ou des collectivités peuvent utiliser des outils comme les contrats ni-agricoles ni-forestiers (dits Contrats Nini). Ils permettent de mettre en œuvre des projets à vocation environnementale sur leurs parcelles.

Ces projets sont finançables à 80% pour les collectivités et jusqu'à 100% pour les particuliers.

En 2023, 15 exploitants ont contractualisé pour 5 ans en MAEC sur le territoire de la Vallée de l'Isle pour une surface totale de 243 ha, représentant une aide financière totale de 257 184 €.

Animation Natura 2000 Vallées de la Double :

L'année 2023 fut marquée par un fort taux de contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) qui permettent d'apporter une aide financière pour compenser le manque à gagner lié à la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Ainsi, en 2023, 22 exploitants ont contractualisé pour 5 ans des MAEC sur le territoire des Vallées de la Double pour une surface totale de 272 ha, 1 589 ml de ripisylve et 8 mares, représentant une aide financière totale de 310 155 €.

Un deuxième dispositif Natura 2000 (contrat Ni agricole et Ni forestier) à destination des propriétaires publics ou privés, a permis de mettre en place un accompagnement financier, pour une durée de 5 ans, pour 3 propriétaires qui mènent des

actions d'entretien et de restauration des milieux naturels des Vallées de la Double.

Enfin, un propriétaire privé s'est également engagé en 2023 avec la signature de la Charte Natura 2000 des Vallées de la Double afin de valoriser ces actions.



Comment protéger les papillons des Vallées de la Double ?

Le site Natura 2000 des Vallées de la Double, dont l'animation est portée par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle en partenariat avec le Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne, abrite un patrimoine naturel remarquable qui est un vrai refuge pour certains animaux comme les papillons et notamment le Fadet des Laïches, le Cuivré des marais et le Damier de la Succise.

Afin de les protéger en préservant leurs habitats, différentes actions sont mises en œuvre à l'aide du dispositif Natura 2000.

L'objectif de l'année 2024 est de mettre en place des inventaires afin de mieux connaître la réparti-

tion de ces papillons au sein des Vallées de la Double et d'étudier les influences des différents modes de gestion des milieux (fauche, pâturage ou broyage...) sur les populations de ces trois papillons. Le but est de mettre en place, par la suite, la gestion la mieux adaptée via l'outil Natura 2000.



Restauration hydromorphologique des cours

Depuis septembre, le SMBI accueille un apprenti sur son antenne de Payzac.

Son objectif est d'effectuer un état des lieux de l'ensemble du bassin versant du Crassat, un affluent en rive droite de l'Isle situé en Haute-Vienne.

Afin de parvenir à atteindre le bon état écologique de certaines masses d'eau (bon état de fonctionnement du cours d'eau), le syndicat propose notamment des actions de mise en défens des berges et d'abreuvement. Ces actions sont réalisées en collaboration avec des exploitants agricoles volontaires.

Des travaux similaires ont déjà été réalisés dans les années 2010 et suivantes sur le Salembre. Des travaux avaient été prévus en 2023, d'autres seront menés en 2024.

Cela représente 6 sites pour un total de 68 900€ TTC

De plus, une collaboration est en cours avec les

étudiants en BTSA ACSE du lycée agricole La Peyrouse de Coulouniers-Chamiers et le Groupement de Défense Sanitaire GDS de la Dordogne avec pour ambition de sensibiliser un maximum d'agriculteurs sur cette thématique avec l'organisation de deux demi-journées au début du mois d'avril.



Servitude à Montpon-Ménéstérol :

Dans les années 2000, le syndicat avait rouvert de grands linéaires de servitude de marchepied permettant à tout un chacun de se promener le long de l'Isle domaniale.

La CCIDL, la commune de Montpon Ménéstérol et le Département de la Dordogne avec le syndicat ont souhaité créer une itinérance douce le long de l'Isle en rive droite.

Ce sentier exclusivement pédestre permettra de relier Marcillac via la base nautique de Chandos, aux pieds de la chartreuse de Vauclaire, départ de chemins PDIPR.

Après une réunion d'information auprès des pro-

priétaires riverains tenue le 20 février, en présence des partenaires du projet et services gestionnaires du Domaine Public Fluvial, et sous leur couvert, l'équipe du Syndicat est intervenue sur le terrain avant le 15 mars.

Ce tracé permet la mise en valeur de la rivière ainsi que les itinérances douces et pourrait par la suite être le départ d'une boucle partant de la base de Chandos reliant le Duellas par la rive droite de l'Isle et revenant par la rive gauche (en amont), le projet 2025 serait de relier également l'Ecluse de Ménéplet en aval rive droite.

EEDD... les dernières nouveautés :

Depuis 2017, le syndicat possède l'outil pédagogique « la malle rivière ». Fort de son succès et sollicitant les envies des élèves et enseignants, nous avons décidé de faire évoluer le déroulé des sessions d'éducation à l'environnement.

Les primaires et collégiens auront donc l'opportunité de passer une séance de plus sur le terrain qui a pour thème la lutte contre le 7^{ème} continent (ateliers et actions de ramassage de déchets).

Ce n'est pas la seule nouveauté pour l'année 2024. En effet, nous avons l'honneur de mener plusieurs Aires Terrestres Educatives. Ces ATE sont des sites devenant le support d'un projet pédagogique, ici en photo pour la classe de CM1 et CM2 de l'école d'Antonne-et-Trigonant.

Lors de la première année, les élèves ont pour but de choisir leur territoire et d'apprendre à le connaître avant de réaliser les années suivantes les aménagements qu'ils auront retenu pour favoriser la biodi-

versité, l'entretien et/ou la restauration des milieux naturels.

Chaque séance (1 par mois) se déroulera en quasi-totalité sur le terrain.

Que ce soit pour la malle rivière ou l'ATE, passer plus de temps à l'extérieur et moins en classe permettra aux jeunes de prendre conscience de l'impact de l'Homme sur la biodiversité et ainsi mieux comprendre l'importance de préserver nos cours d'eau et zones humides



Plantation d'une haie à Grignols :

Dans le cadre du projet Sentier Nature de Bruc, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle et les élèves de l'école de Grignols ont planté une haie le vendredi 16 février. Cette plantation a plusieurs objectifs écologiques et sociaux dont la sensibilisation du public au travers de la réhabilitation d'un milieu naturel.

Lors de cette plantation, les enfants ont planté des buissons (ex : cornouiller sanguin), des arbustes (ex : le sureau noir) et des arbres (ex : tilleul à petites feuilles). Entre plantation des arbres fournis par le syndicat et ateliers ludiques sur la biodiversité locale comme un jeu des 7 familles sur les animaux (conçu spécialement par le syndicat) ou encore reconnaître des éléments naturels rien qu'au touché, les enfants ont perçu l'intérêt de recréer une haie.

Tout au long des 8 animations (demi-journées) de la progression pédagogique, les enfants ont ainsi pu découvrir ce que sont les rivières, les zones humides et les ripisylves ...

Cette plantation entraine dans le cadre de l'animation « malle rivière » qui consiste à sensibiliser les enfants à l'environnement.

Ainsi, les enfants ont pu en apprendre plus sur la biodiversité tout en s'amusant.

Les lycéens de Sigoulès (2nde BAC PRO) et de Coulounieix (BTS Gestion et Protection de la Nature) ont également apporté leur soutien en contribuant fortement à la réussite de ce projet de plantation de haie.

Lutte contre les déchets abandonnés :

La lutte contre le 7^{ème} continent portée par le syndicat a un bilan globalement positif. Les opérations « de ramassages actifs » notamment ont eu un impact mesurable. Depuis 2019, plus de 3,6 tonnes de déchets abandonnés ont été ramassés. En termes de mobilisation, nous avons eu la chance de compter sur la participation et la sensibilisation de pas moins de 2 000 personnes lors de tenues de stand ou encore lors d'actions actives comme la réalisation de 11 cleans up de mai 2022 à octobre 2023.

Malgré ces chiffres prometteurs et les efforts consentis, nous poursuivons le projet en 2024 car à ce jour, la problématique reste toujours prégnante. La démarche est d'ampleur, puisque la question des déchets abandonnés concerne toute la société, tous les consommateurs. La problématique du déchet

motive de plus en plus le grand public et les entreprises.

De nombreuses collectivités prennent l'initiative de mener des actions de nettoyage, et de plus en plus d'établissements scolaires et autres structures sollicitent notre syndicat pour les sensibiliser et les accompagner à la réalisation d'actions de ramassage.

La prise de conscience s'opère petit à petit...



Des projets ou des questions?

✉ syndicat@bassin-isle.fr
☎ 05-53-80-58-51

🌐 <https://bassin-isle.fr/>
<https://www.facebook.com/SMBIsle>

Siège social:
196 route des Grands Champs
24400 Saint Laurent des Hommes

